DÉPARTEMENT DU RHÔNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE LYON

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

CANTON DE SAINT-GENIS-LAVAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres		
Art L2121-2		
code des collectivités	35	
territoriales :		

Séance du : 30 juin 2015

Compte-rendu affiché le 7 juillet 2015

Date de convocation

du Conseil Municipal: 24 juin 2015

Nombre des Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 35

Président: Monsieur Roland CRIMIER

Secrétaire élu : Monsieur Guillaume

COUALLIER

Membres présents à la séance :

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Christian ARNOUX, François VURPAS (jusqu'au point 12), Marie-Paule GAY, Yves GAVAULT, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET, Catherine ALBERT-PERROT

ADMINISTRATION GENERALE

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS N°2015-042 À 2015-051

Délibération: 06.2015.038

Transmis en préfecture le :

6 juillet 2015

Membres absents excusés à la séance :

Fabienne TIRTIAUX, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Isabelle PICHERIT, François VURPAS (à partir du point 13), Anne-Marie JANAS, Jean-Philippe LACROIX, Evan CHEDAILLE

Pouvoirs:

Fabienne TIRTIAUX à Roland CRIMIER, Michel MONNET à Guillaume COUALLIER, Bernadette VIVES-MALATRAIT à Agnès JAGET, Isabelle PICHERIT à Mohamed GUOUGUENI, Anne-Marie JANAS à Serge BALTER, Jean-Philippe LACROIX à Aurélien CALLIGARO, Evan CHEDAILLE à Yves CRUBELLIER

Membres absents à la séance :

<u>RAPPORTEUR</u>: Monsieur Roland CRIMIER

DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

NUMÉRO D'ORDRE	TITRE	OBJET			
2015-042	Marché 14/30 Travaux de réhabilitation du futur poste de Police municipale Lot 1 - Agrément d'un soustraitant	L'entreprise PEIX a été retenue pour le lot 1 "Maçonnerie - Abords -VRD" des travaux de réhabilitation du fut poste de Police municipale pour la somme de 151 705.05 euros HT. Afir de réaliser des travaux d'étanchéité terrasse, l'entreprise PEIX propose l candidature d'un sous-traitant, E.R. RHÔNE ALPES, pour un montant de 3 334.21 euros HT. Son dossier comportant toutes les pièces justificatives nécessaires, la présen décision vise à agréer sa candidatur			
2015-043	Annule et remplace la décision 2015 -015, marché n° 14/30 : travaux de réhabilitation du futur poste de police municipale Lot 1 - Agrément d'un soustraitant par acte modificatif	Par décision 2014-095 du 18 novembre 2014, l'entreprise PEIX a été retenue pour le lot 1 du marché 14/30 relatif à la maçonnerie, aux traitements des abords et VRD pour un montant de 151 705.05 euros HT. Par décision 2015-015 le Maire a agréé le soustraitant ALLÔ DÉMOLITION pour un montant de 6 075 euros. La présente décision vise à accepter l'évolution de la part de sous-traitance demandée par l'entreprise PEIX envers ALLÔ DÉMOLITION pour un montant complémentaire de 1 800 €, soit un total sous-traité de 7 875 euros payables en autoliquidation.			
2015-044	Marché 15/01 Mission d'assistance et de conseil pour la mise en place de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) Affermissement de la tranche conditionnelle n°1 Tarification des activités	Le marché 15/01 relatif à une mission d'assistance et de conseil pour la mise en place de la TLPE a été attribué à la société GO PUB. A l'issue de la bonne exécution de la tranche ferme, la présente décision vise à affermir la première tranche conditionnelle de ce marché relative à la mise en place de la TLPE. Cette décision fixe les tarifs, des			
	périscolaires 2015-2016	activités périscolaires pour l'année scolaire 2015-2016 : évolution des tranches de quotient au regard de l'évolution des minima sociaux et stabilité du tarif hebdomadaire.			
2015-046	Animations Ville Vie Vacances - Vacances d'hiver 2015	Dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances, pour faire suite à la réception du bilan de l'action organisée lors des vacances d'hiver 2015, la décision vise à attribuer la subvention au porteur de projet pour un total de 800 euros.			

NUMÉRO D'ORDRE	TITRE	OBJET	
2015-047	Marché n° 14/30/01 Réhabilitation du Poste de Police Municipale de Saint Genis Laval Lot 1 « Maçonnerie - Abords - VRD » : Avenant n° 1	Par décision 2014 - 095 du 18 novembre 2014, le lot 1 "Maçonnerie - Abords - VRD" pour la réhabilitation du poste de police municipale de Saint-Genis-Laval a été attribué à l'entreprise PEIX pour un montant de 151 705.05 euros HT. Lors de la reconstruction du bâti, une partie de la maçonnerie s'est éboulée à cause d'une mauvaise stabilité des murs existants; il a alors fallu démolir l'ancien bâti en mauvaise état et reconstruire à l'identique. La présente décision vise à accepter ces travaux complémentaires ayant engendré une plus-value de 27 878.32 euros HT soit 18.36 % du lot 1.	
2015-048	Constitution de la partie civile de la commune pour intrusion avec dégradations de l'école Paul FRANTZ	Dans la nuit du 29 au 30 novembre 2014, l'école Paul FRANTZ a fait l'objet d'une intrusion avec dégradations du bâtiment public à plusieurs endroits et la personne, Monsieur Yaniss JENANE, a été interpellée. Le montant du préjudice subi par la Commune de Saint-Genis-Laval s'élève à 2 727,09 euros. Aussi il est dans l'intérêt de la Commune de se constituer partie civile devant le tribunal correctionnel de Lyon afin de demander le remboursement du préjudice subi.	
2015-049	Marché 14/11/07 Travaux de construction de la nouvelle Maison de Quartier des Collonges Lot 7 « Menuiseries intérieures bois » Agrément d'un sous traitant	Par décision 2014-021 du 15 avril 2014, le marché de travaux relatifs à la construction de la nouvelle Maison de Quartier des Collonges, et plus particulièrement le lot 7 «Menuiseries intérieures bois », a été attribué à l'entreprise « Les Menuisiers du Rhône » pour un montant de 138 434,60 euros HT. Cette entreprise demande l'agrément de la société "Miroiterie du Rhône" pour la pose de vitrage et pour un montant de 19 000 euros HT. La présente décision vise à agréer le sous-traitant.	

NUMÉRO D'ORDRE	TITRE	OBJET		
2015-050	Acceptation et agrément d'un sous-traitant pour le lot n°1 du marché 13/40 relatif à l'impression et façonnage	L'imprimerie RAPID COPY est titulaire du lot n°1 "Impressions offset" du marché n°13/40 relatif à l'impression et au façonnage. Ce titulaire a fait une demande d'acception et d'agrément des conditions de paiement d'un second sous-traitant, l'imprimerie BRAILLY, et ce, pour l'impression offset gros volumes hors papier et façonnage. Le sous-traitant ayant fourni tous les documents nécessaires, la présente décision vise à accepter ce sous-traitant et à agréer ses conditions de paiement et ce, pour un montant maximum de 35 000 euros HT.		
2015-051	Acceptation indemnité de sinistre incendie du bus de la ligne 88	Acceptation d'indemnité de sinistre lié aux dégradations engendrées par l'incendie du bus de la ligne 88 qui a eu lieu le 21 janvier 2014 d'un montant de 11 800,50 euros.		

Vu la délibération en date du 14 avril 2014 portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Et conformément aux dispositions des articles L2122-22 et 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

 PRENDRE ACTE des décisions n°2015-042 à 2015-051 prises dans le cadre de la délégation susvisée.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Roland CRIMIER , Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL PREND ACTE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Ont signé au registre les membres présents,

Le Maire,

Roland CRIMIER



Liste des élus ayant voté POUR			
Liste des élus ayant voté CONTRE			
Liste des élus s'étant ABSTENUS			
En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.	devant	le	Tribunal